

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
DM-2026-0056, 2026-0058, 2026-0060, 2026-0063

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 18 août 2026 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur des demandes de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relatives aux immeubles suivants :

DM-2026-0056 – 315 boulevard de Melocheville, lot 4 716 691

La demande vise à autoriser un agrandissement avec une marge arrière de 3.5m au lieu de 4.5m, tel que prescrit à la grille des usages et normes pour la zone C-29.

DM-2026-0058 – 18 boulevard Lussier, lot 3 862 376

La demande vise à autoriser l'agrandissement d'une entrée charretière d'une largeur de 6.8m au lieu de 6m, tel que prescrit à l'article 11.27 du Règlement de zonage 701.

DM-2026-0060 – Chemin de la Beauce, lot 6 508 766

La demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne électronique à affichage variable pour un usage de la classe CA-2, contrairement à l'article 10.1 du Règlement de zonage 701 qui prohibe ce type d'affichage pour cet usage.

DM-2026-0063 – 16, 20^e Avenue, lot 4 716 646

La demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol dont la hauteur du plancher au plafond fini sera de 2.12m au lieu de 2.30m, tel que prescrit à l'article 5.80.1 du Règlement de zonage 701.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant ces demandes lors de cette séance.

Un document explicatif des demandes de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

Donné à Beauharnois, ce 29 juillet 2026


Janie Arseneau, greffière